

Factsheet: Comgest Growth plc Japan

Rapport mensuel au 30-04-24

Durée indéterminée

Catégorie: Fonds d'actions japonais

VNI: **1.817,00** JPY

Rating Morningstar™: 

Morningstar est un fournisseur indépendant d'analyses d'investissements. La notation Morningstar de ★ à ★★★★★ constitue une évaluation quantitative des performances passées d'un fonds d'investissement, tenant compte des risques et des coûts imputés. Elle ne prend pas en compte les éléments qualitatifs et est calculé selon une formule (mathématique). Les fonds d'investissement sont classés par catégorie et comparés à des fonds d'investissement similaires en fonction de leur score. Ensuite ils reçoivent d'une à cinq étoiles. Dans chaque catégorie, 5 étoiles sont prévues pour 10% des scores les plus élevés, 4 étoiles pour les 22,5% suivants, 3 étoiles pour les 35% intermédiaires, 2 étoiles pour les 22,5% suivants, et 1 étoile pour les 10% les moins performants. La notation est calculée mensuellement en fonction du rendement historique sur trois, cinq ou dix ans et ne tient pas compte de l'avenir. Les compartiments qui n'existent pas encore depuis 3 ans ne recevront pas de notation. Pour plus de détails sur la méthodologie de calcul, veuillez vous référer à <https://www.morningstar.com/views/research/ratings>.

Politique d'investissement

Le Fonds a pour objectif d'accroître sa valeur (croissance du capital) sur le long terme. Le Fonds entend atteindre cet objectif au travers d'investissements dans un portefeuille de sociétés de croissance sur le long terme et de qualité. Le Fonds investira au moins 51 % de ses actifs dans des actions et des actions privilégiées. Il investira au moins deux tiers de ses actifs dans des titres émis par des sociétés cotées ou négociées sur des marchés réglementés ayant leur siège social ou exerçant principalement leurs activités au Japon ou dans des titres émis ou garantis par le gouvernement japonais.

Alors que le Fonds investira principalement en actions et autres titres liés à des actions, il peut investir dans des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement japonais, si un tel investissement est réputé dans le meilleur intérêt des investisseurs.

Le Fonds est géré de manière dynamique. Ceci signifie que le gestionnaire du Fonds applique une analyse fondamentale détaillée afin de sélectionner les sociétés d'une manière discrétionnaire.

Le Fonds n'est pas géré par rapport à un indice de valeurs de référence.

En raison de l'objectif à long terme du Fonds, ce dernier peut ne pas convenir aux investisseurs qui visent un horizon d'investissement inférieur à 5 ans.

Il n'y a pas de protection ou de garantie du capital, ni pour ce compartiment, ni pour ses actionnaires.

La volatilité de la VNI peut être élevée en raison de la composition du portefeuille.

Volatilité : La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

Évolution de 100 ¥ investis dans ce compartiment depuis 19-05-00 au 30-04-24



 Comgest Growth plc Japan

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

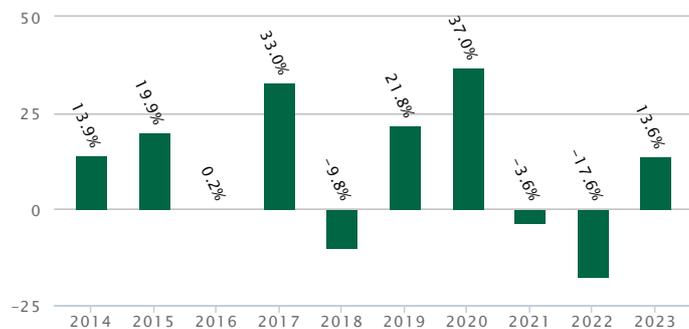
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-04-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
Comgest Growth plc Japan	-3,86%	+5,39%	+8,87%	+16,33%	+0,90%	+7,22%	+11,17%	+2,52%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



Comgest Growth plc Japan

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav) et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. L'évolution de la VNI en euro peut augmenter ou diminuer en raison de variations de taux de change. L'évolution de la VNI et les rendements historique en euro a diminué à plusieurs reprises par rapport à la notation d'origine au cours de la période affichée en raison de variations de taux de changes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Composition

Positions principales

DAIKIN INDUSTRIES LTD	4,20%
Fast Retailing Co Ltd	3,70%
Oriental Land Co Ltd/Japan	3,60%
Orix	3,30%
Fanuc Corp	3,20%

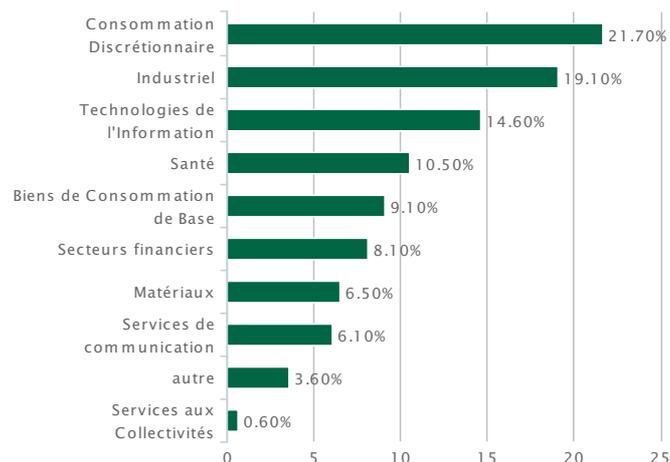
Caractéristiques

Général

Dividendes bruts

Distribue un dividende Non

Répartition par secteur - standardisé



L'indicateur de risque

Type de parts de la classe d'actions	Actions de capitalisation
Taille de la classe d'actions	13.755.581.146,39 JPY
Taille du compartiment	230.171.586.693,80 JPY
Nombre de parts de la classe d'actions	7.581.903,71
Devise	JPY
Code ISIN	IE0004767087
Horizon d'investissement	Minimum 5 ans
Structure juridique	Compartiment de société d'investissement de droit Irlandais Comgest Growth plc.
Compartiment de	Comgest Growth plc
Service financier	CACEIS Belgium S.A., Avenue du Port 86C Bte 320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Société de gestion	Comgest Asset Management International Ltd
Gestionnaire(s)	Chantana Ward Makoto Egami Richard Kaye

Valeur nette d'inventaire (VNI)

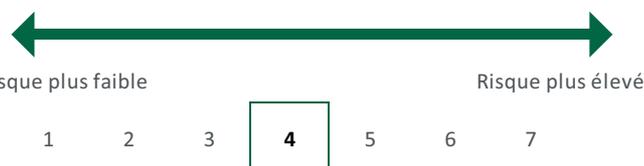
Première VNI de la classe d'actions	1.000,00 JPY au 19-05-00
Périodicité	Quotidienne
Publication sur le site internet	http://www.beama.be http://www.tijd.be http://www.lecho.be http://www.comgest.com/

Souscription minimale

Minimum de souscription initial	5.000,00 JPY
Minimum de souscription supplémentaire	0,00 JPY

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	17h00
Date d'évaluation du cours	J+1
Date-valeur	J+4



L'indicateur des risques et des rendements est calculé sur la base de la volatilité de la catégorie d'actions (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. L'indicateur des risques et des rendements : - est fondé sur des données historiques et peut ne pas être une indication fiable pour l'avenir ; - n'est pas garanti dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'une catégorie d'actions sans risque. Votre investissement de départ n'est pas garanti. La catégorie d'actions reflète les facteurs suivants : - Une volatilité plus élevée peut découler des investissements dans des actions car leur valeur peut fluctuer davantage que d'autres instruments financiers, comme les obligations. - Le Fonds peut investir dans des actions libellées dans des devises autres que la devise de la catégorie d'actions. Ceci peut entraîner une hausse ou une baisse de la valeur de la catégorie d'actions en raison des fluctuations des taux de change. Une description plus détaillée des risques figure à la section « Facteurs de risque » du prospectus.

Frais

Cost can be higher or lower due to exchange rate fluctuations.

Frais d'entrée (par souscription)	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 25.000 EUR: 2,50% 25.000 EUR à 49.999 EUR: 2,25% 50.000 EUR à 74.999 EUR: 2,00% 75.000 EUR ou plus: 1,50%
Frais de sortie	0,00%
Frais de gestion	1,50%
Frais courants	1,68% (change 1x par an)
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	Pas d'application
Anti-dilution levy	Aucun
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	1,32% (Max 4.000)
Précompte mobilier sur dividende*	Pas d'application
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	Pas d'application

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	anglais
 Supplément Prospectus	anglais
 Rapport annuel	français
 Rapport annuel	anglais
 Rapport semestriel	français
 Rapport semestriel	anglais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : <http://www.comgest.com>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du Service Plaintes de la Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser au promoteur de l'OPC : Comgest Benelux, Gustav Mahlerplein 3 – 115; 1082 MS Amsterdam ou à l'instance compétente en intermédiation en services bancaires et en services d'investissement et à la distribution d'instruments financiers : ombudsman en conflits financiers (North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, 1000 Bruxelles, Ombudsman@Ombudsfin.be).

Powered by

